

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC

Département des Côtes d'Armor

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 à 19 heures

Membres en exercice : 15 – membres présents : 13

Date de convocation : 8 décembre 2021

Le treize décembre deux mil vingt-et-un à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Catherine BOISLIVEAU, Jean Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Adjoint. Sylvie MARIGAULT, Martine TRAPON, Erwan GUIZOUARN, Nolwen BOHEC, Quentin LE HERVE, Jean François LE MIGNOT, Anne-Karine LE MAOU, Julien BENOIST

Absents, excusés : Sylvie LE GALL-BRIAND, qui donne pouvoir à Jean Claude RIOU, Morgane BROUDER

Secrétaire de séance : Sonia ALLAIN

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2021 est validé par l'assemblée

Monsieur le maire sollicite l'assemblée afin d'intégrer à l'ordre du jour, le point suivant : modifications budgétaires sur le budget principal. L'assemblée autorise Monsieur le Maire à inscrire ce point à l'ordre du jour

1 – Modifications budgétaires (DM n° 4 / budget principal)

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dépassements de crédits à la section Fonctionnement du budget principal de la commune et propose le vote de crédits supplémentaires ainsi qu'il suit :

Dépenses		Recettes	
Chapitre 012	+ 7 000.00	Chapitre 013	+ 7 000.00
- Compte 64131		- Compte 6419	
Total	+ 7 000.00	Total	+ 7 000.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les propositions ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

2 - Création d'un centre sportif : mission de contrôle technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée est informée qu'une consultation a été lancée pour mission de contrôle technique dans le cadre de l'opération de construction du centre sportif, situé 2 rue du 19 mars 1962. Les sociétés SOCOTEC, VERITAS et DEKRA ont été sollicitées.

Les propositions sont les suivantes (pas de réponse de SOCOTEC)

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	2 900.00 euros HT
DEKRA	3 300.00 euros HT

Le conseil municipal, après étude des offres et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de la société Bureau VERITAS pour un montant de 2 900 euros HT soit 3 480 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes seront prévues à la section Investissement du Budget principal de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

3 - Avis du conseil municipal sur le projet d'installation d'une éolienne pour recharge rapide des véhicules électriques

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'intervention de la société Kallista Energy, qui développe un réseau national de stations de recharge ultra-rapide pour véhicules électriques à destination de la mobilité longue distance. La particularité de ces stations de recharge très haute puissance (bornes de 350 kW) est qu'elles seront alimentées par de l'électricité renouvelable grâce à une éolienne implantée à proximité.

Plusieurs sites ont été identifiés en Bretagne pour accueillir l'une de ces stations, dont la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC. En effet, avec son positionnement stratégique de part et d'autre de la N12, la commune permettrait de participer à couvrir le besoin de recharge sur l'un des principaux axes de Bretagne. La production d'électricité renouvelable se ferait quant à elle à proximité de la station, au moyen d'une éolienne, dans une zone dégagée des contraintes majeures.

L'ensemble des coûts du projet est pris en charge par la société, la commune percevra la fiscalité liée à la production d'électricité et les riverains bénéficieront d'un accès privilégié à ce futur réseau national de recharge ultra-rapide.

Après son exposé, Monsieur le Maire, concerné par ce projet car propriétaire de la parcelle sur laquelle serait implantée l'éolienne, ne prend pas part aux délibérations. Il précise cependant qu'il s'engage si le projet aboutit et si le permis de construire est accordé, à vendre à la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC, la partie concernée par l'implantation de l'éolienne. Monsieur le Maire quitte la salle

L'assemblée, présidée par Sonia ALLAIN, est invitée à émettre un avis quant à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après vote à main levée, EMET à l'unanimité, un avis favorable à ce projet

4 - Convention Territoriale Globale entre la CAF et les communes du territoire

Par délibération en date du 2 février 2021, Lannion – Trégor Communauté a lancé l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale qui doit être signée avec la CAF et l'ensemble des communes du territoire avant le 31 décembre 2021.

Pour rappel, la CAF des Côtes d'Armor, conformément aux directives de la CNAF, doit mettre en œuvre avec les EPCI du département et leurs communes à partir du 1^{er} janvier 2022, une contractualisation pluriannuelle. Jusqu'alors cette contractualisation était périmétrée et concernait exclusivement les politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse. Elle donnait lieu à la signature d'un Contrat Enfance Jeunesse.

A partir du 1^{er} janvier 2022, elle doit se traduire par l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) portant sur des enjeux communs à la CAF et aux collectivités.

Sur le territoire de Lannion – Trégor Communauté, la CTG propose aux communes, à l'EPCI et la CAF de travailler conjointement 3 enjeux identifiés dans le cadre d'un diagnostic préalable issu du projet de territoire approuvé par le Conseil communautaire en juin 2021 et complété par un portrait de territoire élaboré par la CAF des Côtes d'Armor :

- L'animation de la vie sociale
- Les solutions innovantes en matière de logements
- L'accès aux droits et aux services

L'Analyse des Besoins Sociaux, en cours d'élaboration et pilotée par le CIAS de LANNION-TREGOR Communauté, permettra d'identifier les enjeux sociaux du territoire et des pistes de travail pour la rédaction des schémas Petite enfance, Enfance, Jeunesse et Accompagnement des Personnes âgées.

La Convention Territoriale Globale doit faire l'objet d'une signature par la CAF des Côtes d'Armor, les communes du territoire et Lannion – Trégor Communauté avant le 31 décembre. Dans la perspective de cette échéance qui conditionne l'octroi par la CAF des Côtes d'Armor des financements liés aux politiques Petite enfance, Enfance, Jeunesse, il convient que les maires du territoire et le Président de LANNION-TREGOR Communauté soient autorisés par délibération de leur assemblée à signer la Convention territoriale Globale (*Projet de CTG en annexe*).

VU la délibération 2021_0017 du Conseil communautaire de LANNION-TREGOR Communauté en date du 2 février 2021, approuvant l'accord de méthode préalable à la signature d'une Convention Territoriale Globale entre LANNION – TREGOR Communauté et la CAF des Côtes d'Armor,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les enjeux et objectifs de la Convention Territoriale Globale,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la Convention Territoriale Globale.

5 - Engagement des dépenses d'investissement sur l'année 2022

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, **l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.** Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget 2020, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports

Le montant des dépenses **réelles** d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre « remboursement d'emprunts », s'élève à **375 251.91 euros**. Conformément aux textes applicables, il est proposé à l'assemblée de faire application de cet article.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un ¼ des dépenses d'investissement 2020, soit **93 812.97 euros** et précise que **ces écritures seront intégrées dans le budget primitif 2022**. Il est proposé à l'assemblée d'imputer cette somme ainsi qu'il suit :

Les crédits seraient imputés de la façon suivante :

- Opération 120 – acquisition de matériel	10 812.97 euros
- Opération 125 – église	50 000.00 euros
- Opération 153 – Groupe scolaire	13 000.00 euros
- Opération 213 – manoir du Crec'h	20 000.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les propositions telles qu'énumérées ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

6 - Demande de subvention de fonctionnement Skol Diwan

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'un courrier émanant de l'AEP Skol Diwan, laquelle sollicite le versement d'une subvention au titre de l'année scolaire 2021/2022. Il précise que 3 élèves domiciliés à PLOUNEVEZ MOEDEC, fréquentent l'école Diwan

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention en fonctionnement en faveur de l'AEP Skol Diwan pour un montant de 1 356.90 euros
- **PRECISE** que les sommes correspondantes seront prélevées à la section Fonctionnement du budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

7- Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entente de Beg Ar Ch'ra s'est vue attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2021, à raison de 20.00 euros par enfant domicilié sur la commune.

Pour mémoire, aucune décision d'attribution n'avait été prise pour l'année 2020. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention à hauteur de 20 euros / enfant au titre de la saison 2020

Pour information, 23 enfants de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC étaient inscrits à l'école de foot lors de la saison 2019 / 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'octroyer à l'Entente de Beg Ar Ch'ra, une subvention de fonctionnement de 20.00 euros par élève, en considérant les effectifs 2019/2020, soit 23 élèves, portant ainsi le montant total de la subvention à 460.00 euros
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

8- Etude des propositions pour réalisation d'une trappe sur le silo à bois du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la chaudière du groupe scolaire a été remplacée. Des travaux de rénovation du silo ont également été réalisés et il convient de remplacer le système d'ouverture dudit silo. Des devis ont été sollicités auprès des sociétés COLLETER et LBC METAL CONCEPT pour réalisation et pose d'une trappe coulissante. Les propositions sont les suivantes :

- LBD METAL CONCEPT	4 559.00 euros HT
- COLLETER	5 000.00 euros HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** la proposition de la société LBD METAL CONCEPT pour un montant de 4 559.00 euros HT soit 5 470.00 euros TTC
- **PRECISE** que les sommes afférentes sont prévues à la section Investissement du budget de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

9- Propositions pour travaux sur voies communales

Jean Claude RIOU, Maire-Adjoint en charge de la voirie communale, informe l'assemblée avoir sollicité le service voirie de Lannion Trégor Communauté pour réalisation de devis pour travaux sur voies communales.

Les propositions sont les suivantes :

- Voie communale de Kerniou	31 218.06 euros
- Voie communale de Keranfol	9 086.76 euros
- Voie communale de Keravel Coz	12 357.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** les propositions ci-dessous
- **PRECISE** que les sommes seront inscrites à la section Investissement du budget primitif 2022
- **SOLLICITE** le fonds de concours au titre de la voirie communale, auprès de LTC

10 - Présentation de l'offre d'accompagnement du SDE 22 pour le développement des projets photovoltaïques

A titre d'information, Monsieur le Maire présente à l'assemblée, un projet émis par le Syndicat Départemental d'Electricité 22, pour accompagnement des collectivités à la réalisation de projets photovoltaïques, considérant le manque de compétences techniques pour certaines d'entre elles. Plusieurs communes ont déjà développé de tels projets sur leurs bâtiments communaux. Monsieur le Maire invite l'assemblée à réfléchir quant à l'éventualité d'un

tel projet sur un ou plusieurs bâtiments communaux, comme par exemple l'atelier des services techniques. Le coût d'une étude préalable pour un projet inférieur à 180 m² s'élève à 100.00 euros et à 300.00 euros pour un projet supérieur à 180 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de solliciter le SDE pour une éventuelle étude de projet

11 - Candidature « label terre saine »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC est accompagnée dans sa démarche de non-utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces communaux, par le bassin versant de la vallée du Léguer. La commune est passée à « zéro phyto en 2020 », relevant ainsi du niveau 5 de la charte régionale et répondant aux enjeux de protection de la santé du personnel en charge de l'entretien des espaces publics et des citoyens, de préservation de la biodiversité (faune et flore) et de reconquête de la qualité des eaux.

Elle a d'ailleurs obtenu le trophée « zéro phyto » en 2021, ce qui lui permet de concourir au label national « terre saine » par une procédure simplifiée

L'objectif de ce label national est de

- Valoriser les collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires
- Entraîner les collectivités à atteindre et dépasser les objectifs de la loi « Labbé » vers le zéro pesticides sur l'ensemble des espaces en ville
- Sensibiliser les jardiniers amateur et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques

La candidature de la commune pour obtenir ce label national s'inscrit dans une politique de non utilisation de produits phytosanitaires depuis au moins un an et d'engagement à rester en zéro pesticide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'inscription de la commune au concours « Label Terre Saine »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

12 – Motion en faveur de la maternité de Guingamp

Face au projet de restructuration des hôpitaux d'Armor, lancé par l'ARS et pouvant entraîner la fermeture des services maternité et chirurgie de Guingamp, le conseil municipal exprime un engagement ferme et solennel, pour le maintien de ces services

Face à cette situation exceptionnelle, l'hôpital de Guingamp, sa maternité, ses services d'urgence, sa chirurgie et ses plateaux techniques relèvent d'une importance stratégique vitale pour un large territoire.

Le Conseil Municipal demande tous les efforts soient concentrés sur le maintien, l'attractivité et l'accessibilité des services d'urgence, de maternité et des plateaux techniques et de la chirurgie sur le bassin guingampais

13 - Affaires diverses

Jean François LE MIGNOT signale que certains chemins de randonnées sont partiellement impraticables. Monsieur le Maire lui propose d'établir une liste des chemins concernés et invite les membres du Conseil Municipal à se rendre sur place, le Samedi 18 décembre 2021 à 10 heures (rendez-vous en mairie)

Erwan GUIZOUARN interroge Monsieur le Maire quant à la démarche de recrutement d'un médecin, lancée courant 2020. Il est informé que les recherches sont toujours en cours et qu'il va prendre contact avec Madame BUZALIK, médecin domiciliée sur la commune, qui œuvre parallèlement à cette recherche

Sylvie MARIGAULT interpelle Monsieur le Maire quant au remplacement de l'agent en charge des écoles maternelles et enfantines en section bilingue, qui part à la retraite au 31 décembre 2021, remplacement qui n'est toujours pas pourvu. Monsieur le Maire lui fait remarquer que les effectifs de cette section sont moindres (5 élèves en maternelle) et qu'il ne peut engager la commune en créant un poste de titulaire. Il s'engage cependant dans l'immédiat, à recruter un agent en contrat à durée déterminée. Il précise également qu'il souhaite réunir les parents des élèves inscrits en maternelle bilingue

Sonia ALLAIN sollicite l'aménagement d'un espace de tri des déchets dans le cimetière du haut, comme réalisé dans le nouveau cimetière. Jean Claude RIOU rappelle qu'une brouette est à disposition des usagers si besoin mais qu'il ne paraît pas judicieux de créer cet aménagement. Il demande l'apposition d'une affiche signalant la mise à disposition d'une brouette

Gérard QUILIN rappelle à l'assemblée la visite d'une piscine de plein air sur la commune de LEHON. Il précise que les élus présents ont été convaincus par cette installation tout comme les utilisateurs, maitres-nageurs et professeurs. Il propose de lancer un comité de pilotage pour mener à bien cette opération

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 heures 20